



PASS CULTURE

2020/2021

La commune de La Frette-sur-Seine poursuit son dispositif visant à favoriser les pratiques culturelles pour les jeunes frettois.

Une aide financière sera allouée pour l'adhésion à une association ou un organisme extérieur à la ville pour la pratique du théâtre, des arts plastiques, de la musique ou du chant (pour une cotisation annuelle supérieure à 400 €).

Sont concernés les enfants de 6 à 16 ans pour la saison 2020/2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021).

Montant de l'aide :

120 €/enfant pour un quotient familial CAF jusqu'à 1110.

100 €/enfant pour un quotient familial CAF à partir de 1111.

Modalités :

Formulaire à remplir et à remettre en mairie au plus tard le 31 décembre 2020 avec présentation du justificatif de paiement, attestation CAF, justificatif de domicile de moins de 3 mois et RIB.

Renseignements :

Mairie 01.39.31.50.00.

mairie@ville-la-frette95.fr



PASS CULTURE

2020/2021

Parents :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom : Prénom :

Né(e) :

Activité choisie :

A La Frette, le

Signature du parent

Pièces à joindre :

Justificatif de paiement à l'activité culturelle

Attestation CAF (avec indication du quotient familial)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Relevé d'identité bancaire

Dossier à retourner en mairie sous enveloppe